



Question sur la procedure divorce

Par **didie45200**, le **06/08/2008 à 14:03**

Bonjour, rnAyant quitté le domicile conjugal il y a trois ans, tout en ayant établi une main courante à la police, car mon mari m'avait pris mes clés et mes affaires personnelles et en ayant vidé notre compte joint à la banque de son salaire, aujourd'hui j'aimerais entamer une procédure de divorce pour rupture du lien conjugal. Mon mari refuse de divorcer et je souhaiterais savoir s'il a la possibilité de refuser et de bloquer la procédure malgré le fait que l'on soit séparé depuis trois ans, que nos comptes sont séparés, que nous n'avons pas d'enfant ni de bien en commun? De plus, il refuse de payer le crédit que nous avons pris durant notre mariage et je le paye seule depuis trois ans, aussi, le juge en tiendra-t-il compte? A cela s'ajoute le fait qu'il ne veuille toujours pas me rendre mes affaires personnelles, le juge pourra-t-il l'y contraindre?